

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 MARS 2020**

*Le six mars deux mille vingt, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de COULIMER, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves. JOURDAN*

*Présents : Yves JOURDAN, maire ; Philippe BARBE, Benoît AGUINET, adjoints ; Christine ROGUET, Olivier BOURGOUIN (arrivé après la délibération 2020.03-06), Thierry FAYET, Jean-Yves ROYER, Albert LEGOT, , Jean-Claude MARINTHE et Pascal LEVALLOIS ; conseillers.*

*Absent : Bernard MOULINIER*

*Thierry FAYET a été nommé secrétaire de séance*

*Date de convocation : 27/02/2020*

*Date d'affichage : 09/03/2020*

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance de conseil
2. Approbation du Compte Administratif Lotissement 2019
3. Approbation du Compte de Gestion Lotissement 2019
4. Vote du Budget Primitif Lotissement 2020
5. Approbation du Compte Administratif 2019
6. Approbation du Compte de Gestion 2019
7. Affectation du résultat
8. Vote des taux des contributions directes
9. Vote du Budget Primitif 2020
10. Questions et informations diverses

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 LOTISSEMENT COMMUNAL**

Délibération 2020.03-01

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal, le conseil municipal siège alors sous la présidence de Jean-Claude MARINTHE.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €
Dépenses de l'exercice	25 000,00 €	25 000,00 €
Recettes de l'exercice	25 000,00 €	25 000,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture 2019	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 LOTISSEMENT COMMUNAL**

Délibération 2020.03-02

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte de Gestion 2019 dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 LOTISSEMENT COMMUNAL**

Délibération 2020.03-03

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2020 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en section d'investissement à 155 446.00 €.et en section de fonctionnement à 155 446.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif tel qu'il est présenté

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	155446.00 €.	155446.00 €.
FONCTIONNEMENT	155446.00 €.	155446.00 €.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL**

Délibération 2020.03-04

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal, le conseil municipal siège alors sous la présidence de Jean-Claude MARINTHE.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats reportés	225 441.38 €	44 659.04 €
Dépenses de l'exercice	227 139.44 €	224 164.54 €
Recettes de l'exercice	281 701.68 €	184 606.19 €
Résultat de l'exercice	54 562.24 €	-39 558.35 €
Résultat de clôture 2018	280 003.62 €	5 100.69 €
Restes à réaliser		-129 300.00 €

- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET PRINCIPAL**

Délibération 2020.03-05

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte de Gestion 2019 dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur

**AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL**

Délibération 2020.03-06

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Un résultat de clôture de l'exercice 2018	225 441.38 €
Un résultat positif pour l'exercice 2019	54 562.24 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	280 003.62 €
EN SECTION D'INVESTISSEMENT	
Un résultat de clôture de l'exercice 2019	5 100.69 €
Un solde des restes à réaliser 2019	<b>-129 300.00 €</b>
Soit un besoin de financement de	124 199.31 €

- **Décide** à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT de l'exercice 2020	
Au compte 1068 (recettes)	124 199.31 €
EN SECTION DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2020	
Le solde au 002 (résultat reporté)	155 804.31 €

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Délibération 2020.03-07

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2019. Il propose de maintenir les mêmes valeurs pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Fixe** les taux d'imposition des taxes directes locales tels que définis dans le tableau suivant

Taxe d'habitation	Taxe foncière (Bâti)	Taxe foncière (Non bâti)	CFE
11,03 %	8,19 %	22,69 %	8,54 %

## ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET PRINCIPAL

Délibération 2020.03-08

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2020 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en section de fonctionnement et sont en suréquilibre en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif tel qu'il est présenté

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	176 993.00 €	194 631.00 €
FONCTIONNEMENT	404 704.00 €	404 704.00 €

## QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20 h 30